



## Aidez moi svp besoin d'aide pour vols

Par **SSEV**, le **25/06/2009** à **16:59**

Bonjour,  
Voilà, j'avais une entreprise que je gèrais seule.  
Mon conjoint lui avait un travail à côté.  
En l'espace de 3 ans, il a pris des chèques de la société et a fait des achats personnels avec!  
Sachant qu'il avait une procuration sur le compte, est-ce que je peux prendre un recours pour porter plainte?  
Depuis l'entreprise a failli car trop de dettes!  
Les derniers chèques volés datent d'il y a un an.  
Nous sommes séparés depuis un an et demi!  
Puis-je avoir des recours, ou cela est trop tard pour la durée, mais aussi car il avait une procuration!?  
Il n'y a pas de vol entre époux, mais entre conjoints non mariés???  
Je précise que nous avons eu un enfant ensemble!

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement!

Par **jeetendra**, le **25/06/2009** à **18:30**

bonsoir, il y a une chose que je ne comprend pas comment avez-vous pu laisser votre concubin en l'espace de 3 ans vous spolier, abuser de votre confiance, vous auriez dû dès la première utilisation frauduleuse déposer plainte, faire opposition au niveau de votre banque.

Au point où vous en êtes, il vous faut absolument [fluo]consulter un avocat[/fluo], demander l'aide juridictionnelle pour une action pénale, je vous joint l'adresse du Tribunal de grande instance d'Evry, appelez les, c'est également l'adresse du [fluo]Barreau de l'Essonne[/fluo] pour les avocats, courage à vous, bonne soirée

[fluo]TGI du 91[/fluo]9, rue des Mazières  
91012 EVRY CEDEX  
Du Lundi au Vendredi : de 8h30 à 17h30  
Téléphone : 01 60 76 78 00

Par **SSEV**, le **26/06/2009** à **09:31**

J'ai laissé passer tout ce temps car je ne m'en suis pas rendu compte, puisque que c'est lui qui "gérât" les relevés de comptes ainsi que les rapprochement factures!  
C'est ma comptable qui m'avait averti que je passais beaucoup trop d'achat en "personnel".....  
Que risque cette personne? C'est quand même le papa de mon fils....